



# **Prime exceptionnelle de 500 € : Franck Riester fracture le ministère**

En comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail ministériel le 14 novembre 2019, Franck Riester annonce une prime exceptionnelle de 500 euros au titre du Plan de transformation ministériel :

*"Je sais que ce plan de transformation constitue un effort pour chacune et chacun des agents de notre ministère. Je veux les en remercier. C'est pourquoi j'ai obtenu du ministère de l'action et des comptes publics après plusieurs semaines d'échange que puisse être versée aux agents concernés par le plan de transformation une prime exceptionnelle."*

Un flash-info de la communication interne du ministère en date du 19 novembre au matin précise :

*"Cette prime sera versée sur la paie de décembre 2019 à tous les agents en poste en septembre en administration centrale ou déconcentrée, ainsi que dans les services à compétence nationale. Elle sera attribuée de manière forfaitaire, indépendamment des groupes et des fonctions, aux agents titulaires et aux agents contractuels qui occupent des fonctions pérennes, qu'ils soient en CDD ou en CDI."*

Les agents des établissements publics du Ministère réalisent immédiatement qu'ils ne sont pas éligibles à ce dispositif.

Nous rappelons que la Cgt-Culture n'a jamais été associée à cette décision. Et pourtant constamment nous portons la revendication du rattrapage indemnitaire - soclé - sur le principe de l'égalité de traitement : "*à travail égal, salaire égal*". Ce principe vaut également pour les primes exceptionnelles, évidemment !

## **Le versement exclusif de cette prime à une partie du personnel provoque une fracture tout aussi incompréhensible qu'inacceptable au sein du ministère.**

Si le principe consiste à rétribuer les agents concernés par la PTM, nous rappelons au ministre que le PTM, ce sont :

- des suppressions massives d'emplois, y compris dans les établissements publics,
- des mesures de déconcentrations d'actes de gestion dans les établissements publics,
- des fusions de services et rattachement, y compris dans les établissements publics,
- une politique immobilière de densification, y compris dans les établissements publics,
- le désengagement de l'Etat à tous les niveaux et la course aux ressources propres surtout dans les établissements publics.

Sans être exhaustive, cette liste suffit à faire la démonstration de l'implication des personnels des établissements publics dans le PTM. Il n'y a donc aucune raison d'exclure les agents des établissements de cette prime exceptionnelle.

Alors qu'il déclare solennellement en CHSCT M : "*Je n'ai cessé de le répéter, depuis mon arrivée : nous avons besoin d'un ministère de la Culture fort*", le ministre prend aujourd'hui la responsabilité d'accentuer la fracture indemnitaire au sein de son ministère.

## **C'est pourquoi, la Cgt-culture exige l'élargissement de la prime exceptionnelle de 500 € à tous les agents du ministère, y compris pour les personnels des établissements publics.**

Il appartient donc au ministre d'obtenir auprès du ministère de l'action et des comptes publics, des crédits supplémentaires pour cette demande légitime.

Paris, le 21 novembre 2019, 12h